Je demande une subvention pour ma devanture commerciale

Dans le cadre du programme "Epernay, centre-ville du futur", la Ville d'Epernay a décidé d'aider les commerçants à améliorer les façades et devantures commerciales du centre-ville. Cette action a vocation à améliorer le cadre de vie d'Epernay en incitant les travaux d'amélioration des locaux commerciaux.



Définitions :

On entend par **devantures**, les baies et les vitrines, y compris les devantures plaquées (coffrage de menuiserie), relatives à l'activité commerciale ou artisanale et par **enseigne**, les dispositifs visant à identifier la nature, la dénomination ou l'affiliation de l'établissement.

Aide financière :

Les devantures commerciales situées dans le périmètre d'Opération de revitalisation du territoire (ORT), sont éligibles à cette subvention élevée à 35 % du montant HT des travaux subventionnables.

Ce montant est plafonné à 5 250 € par devanture.

Démarche :

Le dossier doit être constitué de :

- Formulaire de demande d'aide (à retrouver ci-contre)
- Devis
- Récépissé de dépôt de déclaration préalable
- RIB
- Justificatifs administratifs

Il doit être déposé auprès du Service Urbanisme par voie dématérialisée.

Le demandeur devra s'engager à ne pas démarrer les travaux avant obtention de l'accord de subvention par le Conseil municipal.

Contact

Pour tout renseignement :

Formulaire Contact

Demander un rappel téléphonique par le service Urbanisme de la Ville :

Votre demande concerne une information rapide sur un dossier en cours, une précision sur un formulaire, une demande de rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France, une précision sur

les demandes de subventions ?

> Prenez rendez-vous en ligne

Prendre rendez-vous avec le service Urbanisme de la Ville :

Vous souhaitez rencontrer un agent de la Ville pour vérifier la complétude d'un dossier, avoir des informations sur les procédures d'urbanisme, ou faire un point sur une demande en cours ?

> Prenez rendez-vous en ligne

Permanences Architecte des Bâtiments de France :

Une fois par mois, sur rendez-vous, à l'Hôtel de Communauté, Place du 13e RG, à Epernay.
Contact : urbanisme@ville-epernay.fr

Documents
Règlement d'attribution - Subventions façades et devantures commerciales
Liens utiles
Demande de subvention en ligne
Fiche outil "devantures commerciales"
Demande de versement d'une subvention pour un ravalement de façade ou une devanture